

**CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS**

Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025

Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation du PV du 23 juin 2025**
- 3. Assermentation d'un nouveau Conseiller**
- 4. Communications du bureau du Conseil**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Préavis 2025.06 CC – Réseau routier communal – Mise en œuvre des zones 30 km/h sur notre route cantonale RC306 rue Jean Villard-Gilles**
- 7. Préavis 2025.07 CC – Nouveau règlement général de police**
- 8. Préavis 2025.08 CC – Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux**
- 9. Préavis 2025.09 CC – Demande de crédit de CHF 55'000.- pour la 2ème phase d'étude et planification en vue de l'assainissement du site du stand de tir au pistolet et ses environs**
- 10. Préavis 2025.10 CC – Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle 34 et sur une portion de la parcelle 41 ainsi que sur l'entier de la parcelle 415 – Octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant de l'activité et des logements seniors sur la parcelle 34 et la rénovation de l'immeuble sur la parcelle 415**
- 11. Communications des Commissions**
- 12. Divers**
- 13. Contre-appel**

**1. Appel**

Il relève la présence de 42 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

**2. Approbation du PV du 23 juin 2025**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

**3. Assermentation d'un nouveau Conseiller**

Avant l'assermentation de Mme Hauser, une minute de silence est demandée en mémoire de M. Robert Rottmeier, décédé en août dernier.



Madame Hauser prête serment et rejoint sous les applaudissements les membres du Conseil communal de Daillens.

#### 4. Communications du bureau du Conseil

- Le troisième trimestre 2025 se termine, n'oubliez pas de transmettre vos vacations.
- La Municipalité a décidé d'harmoniser ses logos ainsi que ceux du Conseil. Vous recevrez prochainement les nouveaux modèles à utiliser.

#### 5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand :

- La Municipalité est composée de 4 membres et nous n'élirons pas une nouvelle personne. Nous fonctionnerons à 4 jusqu'à la fin de la législature.
- Comme annoncé précédemment, nous avons changé notre identité graphique.
- La Municipalité organise le premier samedi du mois un café le matin pour échanger avec la population. Cette rencontre a lieu à la boulangerie Clément.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Le pont sur la Molombe est ouvert.
- Si vous voyez des travaux vers les étangs de notre ancienne STEP, cela fait partie du plan de gestion de pro natura pour une renaturation des berges pour nos batraciens et autres animaux.
- Les piquets rouges que vous voyez au chemin de la caquerette concernent le projet de changement de la station électrique.
- Vous avez reçu un courrier du canton au sujet des mesures cadastrales. Des géomètres d'Alpha-Geo viendront voir les bornes dans notre village et nous rappelons qu'elles doivent être bien entretenues par les propriétaires.
- Des discussions ont débuté pour remplacer la benne à déchet de notre déchetterie.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- -

Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez :

- -

**6. Préavis 2025.06 CC – Réseau routier communal – Mise en œuvre des zones 30 km/h sur notre route cantonale RC306 rue Jean Villard-Gilles**

Les rapporteurs des commissions chargées d'étudier le préavis lisent leurs rapports.

Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : la municipalité appuie l'amendement qui a été proposé et elle partage le souhait que ces tronçons soient plus nombreux.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôture la discussion, lit l'amendement proposé par la commission des finances et demande au Conseil s'il l'accepte.

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani lit les conclusions avec l'amendement et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2025.07 CC.

- Le préavis est accepté à la majorité avec un avis contraire et une abstention.

**7. Préavis 2025.07 CC – Nouveau règlement général de police**

Le rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis lit le rapport.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôture la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2025.07 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité.

**8. Préavis 2025.08 CC - Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux**

Le rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis lit le rapport.

Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Ses nouveaux statuts répondent presque sur tous les points aux demandes de la municipalité de Daillens.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôture la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2025.08 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis 2025.09 CC - Demande de crédit de CHF 55'000.- pour la 2ème phase d'étude et planification en vue de l'assainissement du site du stand de tir au pistolet et ses environs**

Les rapporteurs des commissions chargées d'étudier le préavis lisent leurs rapports.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôture la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2025.09 CC.

- Le préavis est accepté à la majorité avec deux abstentions

**10. Préavis 2025.10 CC - Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle 34 et sur une portion de la parcelle 41 ainsi que sur l'entier de la parcelle 415 – Octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant de l'activité et des logements seniors sur la parcelle 34 et la rénovation de l'immeuble sur la parcelle 415**

Les rapporteurs des commissions chargées d'étudier le préavis lisent leurs rapports.

Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Nous nous sommes rendu compte au printemps dernier que ce sujet était émotionnel et il est évident que l'investissement n'est pas mineur. Le bâtiment de JVG6 est celui le plus remis en cause alors que les autres inquiètent moins. A la suite de la présentation d'Equitim, nous avons pris la décision de réduire le nombre d'appartement et d'ajouter des places de parc.

Je me permets de reprendre les points des rapports qui ont été soumis ce soir et d'y répondre par une présentation. *Voir annexe au PV.*

Monsieur Le Conseiller, Michel Lugeon : Vous parlez d'une augmentation des places de parc mais je n'y crois pas. Cet endroit est utilisé par les villageois comme place de fête. Avoir à disposition 640 mètres carrés au centre du village à la disponibilité de la population est quelque chose de précieux.

Madame la Conseillère, Marylène Villard : Bien que je me réjouisse de voir des bâtiments communaux rénovés et des locaux fonctionnels pour les habitants jeunes et moins jeunes, je suis vraiment désappointée de constater que nous sommes partis d'un projet de rénovation de JVG2 pour aboutir à un bouleversement complet du centre de notre village.

Le terrain autour d'un bâtiment communal tel que la parcelle 34 ou la parcelle 415 est précieux et nous le remarquons lors de nos diverses manifestations.

Concernant les places de parc, le préavis mentionne l'implantation de 60 places extérieures mais je ne vois pas comment cela puisse être possible.

Dans le préavis, on envisage déjà une éventuelle modification du règlement communal des constructions qui pourrait être demandé par la DGTL suivant les recommandations du préavis LADA ce qui serait une perte de notre autonomie communale.

Si nous acceptons ce préavis, nous donnons un blanc-seing à la Municipalité pour signer un acte dont nous n'avons même pas connaissance et nous n'aurons ainsi plus la maîtrise totale de l'avenir de notre beau village.

Les deux commissions l'ont très bien mentionné, je me rallie complètement à leurs conclusions.

Madame la Municipale, Barbara Busigny : Je suis étonnée d'entendre que nous allons perdre le rôle social et économique de cet endroit en proposant une garderie et des logements pour personnes âgées. Ce n'est pas une nouvelle information que de souligner qu'il manque des places dans les garderies

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Le projet est intéressant à court terme mais s'engager pendant 100 ans est conséquent. Ces propositions sont radicales et devraient être réalisées en plusieurs étapes. De plus, ne serait-il pas possible de réaliser sur une autre parcelle ce bâtiment ? Si ce soir des gens sont contre ce projet, ces points font certainement parties des raisons.

- Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Nous n'avons pas d'autres parcelles à disposition pour ce projet. Nous ne voulons pas dénaturer notre village mais regarder vers l'avenir pour répondre à des besoins sociaux.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron : Cela fait 15 ans que j'habite à Daillens et qu'il y'a des discussions sur la rénovation de l'ancienne grande salle. Je pense que le projet soumis ce soir est un bon compromis et personnellement, cela ne me pose pas de problème que le parking soit utilisé en partie à cet effet.

Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : A l'époque, le projet de la grande salle faisait aussi peur pourtant nous en sommes actuellement satisfaits. Le bâtiment de JVG6 tombe en ruine, la bibliothèque est située au bord d'un terrain de foot, ce qui n'est pas l'endroit idéal et les chiffres montrent qu'elle amène beaucoup de daillenais. Nous avons laissé stagner ces bâtiments et maintenant le temps nous manque. Une rénovation en étape et sans l'aide d'Equitim nous prendrait beaucoup d'années et coûterait le double que ce que nous pourrions investir aujourd'hui.

Monsieur le Conseiller, Quentin Francillon : A mon sens, Equitim est bien plus gagnant que nous avec cet arrangement.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : La bibliothèque ne devait rester que provisoirement à Daillens. Pourquoi mettre autant d'effort à la garder dans notre village ?

- Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Il a été convenu que la bibliothèque resterait à Daillens mais si cette décision est remise en cause, rien n'est gravé dans le marbre.

Monsieur le Conseiller, Jean-Yves Thévoz : Je confirme qu'il y a une convention qui précise que la bibliothèque resterait à Daillens. Nous avons l'impression de perdre la maîtrise de notre patrimoine contre une modeste somme.

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Les utilisateurs de la grande salle produisent des nuisances sonores et vous souhaitez mettre des appartements destinés aux personnes âgées, l'idée est cocasse. Les priorités ont été décidées unilatéralement par la Municipalité.

Madame la Conseillère, Rosine Bourquin : Lors des manifestations, il y a un grand besoin de place de parc. Où iront-ils ?

- Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Le projet comprend un parking souterrain et je répète que nous aurions plus de places de parc à disposition qu'aujourd'hui.

Madame la Conseillère, Magali Herren : Quand les jeunes ont décidé de construire la grande salle, cela a dû faire jaser surtout qu'il y avait un champ à cet endroit. Aujourd'hui nous ne parlons plus de conserver un champ mais un parking alors que nous pourrions aller de l'avant avec un nouvel aménagement répondant à des besoins sociaux.



Madame la Conseillère, Marylène Villard : Pourquoi ne pas inclure le Conseil dans ces réflexions ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Cela fait depuis 2006 que le besoin de rénovation de JVG2 est connu. C'est avec plaisir que nous encourageons le Conseil à nous soumettre des propositions mais cela n'a jamais été fait.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : Ce projet comprend du mieux mais aussi du moins bien. Il faut faire quelque chose pour JVG2 mais il est primordial de faire attention à la signature d'une DDP. Il y a 15 ans, nous avions rénové le bâtiment JVG4 pour un budget de 4.5 millions, nous devrions toujours être capable de gérer un projet d'envergure de manière autonome.

Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Il y a un sentiment de perte d'autonomie que j'entends. Dès lors, je vous propose que nous sortions du projet la partie de JVG6. Cet amendement permettrait de ne pas galvauder le patrimoine financier.

Monsieur le Conseiller, Jean-Yves Thévaux : Vous nous avez soutenu que ce projet devait rester un projet global et maintenant vous sortez de votre chapeau cette solution. Il ne me convient pas qu'un amendement soit proposé de cette manière.

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Je souhaite que le vote se fasse par bulletin secret.

- Madame la Présidente, Fabienne Forlani demande au conseil de voter sur la proposition de Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn.
  - Plus d'un 6<sup>e</sup> des Conseillers souhaitent que le vote du préavis 2025.10 CC se fasse par bulletin secret.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôture la discussion, lit l'amendement proposé par la Municipalité et demande au Conseil s'il l'accepte.

43 bulletins ont été distribués et sont rentrés : le résultat est de 7 oui, 35 non et 1 blanc

- L'amendement est refusé.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2025.10 CC.

43 bulletins ont été distribués et sont rentrés : le résultat est de 13 oui et 29 non et 1 blanc

- Le préavis est refusé.

Monsieur le Conseiller, Frédéric Burnand : La Municipalité ne présentera pas d'autres préavis pour ce projet lors de cette législature.

## 11. Communications des commissions

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron représentant de l'ASI Venoge : Le Conseil intercommunal s'est réuni au mois de septembre sans représentant de Daillens mais j'ai quand même étudié les préavis. Le budget 2026 s'élève à 5,2 millions de francs ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à 2025.

Cette augmentation vient de deux points, le bâtiment et l'enseignement. Le nombre d'élève est stable ce qui augmente fortement le coût par élève qui est actuellement à CHF 4'761.- et qui est budgété à CHF 6'160.-.



Les points importants à relever :

- L'engagement de deux nouveaux concierges pour l'établissement de Penthalaz.
- Une baisse des loyers à Penthalaz et Mex et plus de loyer à Lussery-Villars car il n'y a plus de classe.
- Une partie des nouveaux bâtiments de l'ASI Venoge sont entrés en service cette année, le reste en 2026 et ils génèrent évidemment une augmentation des coûts.
- Une légère augmentation des frais de la cantine et des transports.

Madame la Municipale, Barbara Busigny : Les frais d'exploitation du nouveau collège n'ont pas été comptabilisés sur plusieurs mois, ce qui explique cette grosse différence sur le budget 2026.

## 12. Divers

Monsieur le Conseiller, Jacques Meli : Avez-vous des nouvelles à nous donner au sujet de notre eau ?

- Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Cela fait plusieurs mois que je vous dis que c'est à bout touchant mais cela doit d'abord être voté au Conseil communal de Bussigny.

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Serait-il possible d'envoyer les documents relatifs au Conseil par courriel et non sur un drive ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Je verrai avec l'Administration communale pour réduire les titres des préavis afin que les documents puissent être envoyés dans les pièces jointes d'un courriel.

Monsieur le Conseiller, Alan Delacuisine : Je vous rappelle que la jeunesse organise un loto le 25 octobre.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Allez-vous vous représenter pour la législature 2026-2031 ?

- Monsieur le Syndic, Frédéric Burnand : Nous gardons la surprise pour la séance du 27 octobre organisée pour la population sur le sujet des élections 2026.

## 10. Contre appel

43 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 22h29

La Présidente

F. Fortin

La Secrétaire

B. Bussigny

